

Description de service

Dell Data Sanitization for Enterprise

Introduction

Le présent document et ses annexes (la « Description de service ») présentent les caractéristiques des services Data Sanitization for Enterprise (les « Services »). Dell Services (« Dell ») a le plaisir de vous proposer les présents Services conformément à la présente Description de service. Votre devis, le bon de commande ou tout autre type de facture ou de confirmation de commande signé par les deux parties (selon le cas, le « Bon de commande ») doit indiquer le nom du ou des Services et des options que vous avez achetés. Pour toute aide supplémentaire ou pour demander une copie de votre ou vos contrats de service, contactez le support technique de Dell ou votre agent commercial. Pour toute aide supplémentaire ou pour demander une copie de votre contrat-cadre lié aux Services (le « Contrat »), contactez votre agent commercial Dell. Pour recevoir une copie du contrat conclu avec votre revendeur Dell, contactez le revendeur.

Conditions générales des services Dell

La présente Description de service est conclue entre vous, le Client (« vous » ou le « Client »), et l'entité Dell EMC mentionnée sur votre facture pour l'achat du présent Service. La prestation du présent Service est soumise à un contrat principal de services distinct conclu entre le Client et Dell, qui autorise expressément la vente du présent Service. En l'absence de ce contrat, selon l'endroit où se trouve le Client, le présent Service est fourni dans le cadre des conditions générales de vente Dell ou du contrat référencé dans le tableau ci-dessous (dans ce cas, le « Contrat »). Consultez le tableau ci-dessous pour trouver l'URL correspondant au Contrat disponible applicable au site du Client. Les parties déclarent avoir lu les conditions générales en ligne et acceptent d'être liées par ces dernières.

Site du Client	Conditions générales applicables à votre achat de Services Dell	
	Clients achetant des Services Dell directement auprès de Dell	Clients achetant des services Dell auprès d'un revendeur Dell agréé
États-Unis	www.dell.com/CTS	www.dell.com/CTS
Canada	www.dell.ca/terms (anglais) www.dell.ca/conditions (français canadien)	www.dell.ca/terms (anglais) www.dell.ca/conditions (français canadien)
Amérique latine et Caraïbes	Site Web www.dell.com local propre au pays ou www.dell.com/servicedescriptions/global .*	Site Web www.dell.com local propre au pays ou www.dell.com/servicedescriptions/global .*
Asie-Pacifique et Japon	Site Web www.dell.com local propre au pays ou www.dell.com/servicedescriptions/global .*	Les Descriptions de service et les autres documents de service Dell que vous pouvez recevoir de la part de votre vendeur ne constituent pas un contrat entre vous et Dell, mais servent uniquement à décrire le contenu du Service que vous achetez auprès de votre vendeur, vos obligations en tant que destinataire du Service et les limites d'un tel Service. Par conséquent, toute référence au « Client » dans la présente Description de service et dans les autres documents de service Dell sera considérée comme se référant à vous, tandis que toute référence à Dell sera uniquement considérée comme se référant à Dell en tant que prestataire de services pour le compte de votre vendeur. Vous n'entretenez aucune relation contractuelle directe avec Dell dans le cadre du Service décrit dans la présente déclaration. Pour éviter toute confusion, nous précisons donc que les conditions de paiement ou les autres conditions contractuelles qui, par nature, s'appliquent directement entre un acheteur et un vendeur ne s'appliqueront pas à vous et seront telles qu'elles ont été définies entre vous-même et le vendeur.

Site du Client	Conditions générales applicables à votre achat de Services Dell	
	Clients achetant des Services Dell directement auprès de Dell	Clients achetant des services Dell auprès d'un revendeur Dell agréé
Europe, Moyen-Orient et Afrique	<p>Site Web www.dell.com local propre au pays ou www.dell.com/serviceBriefBriefs/global.*</p> <p>En outre, les clients situés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni peuvent sélectionner l'URL correspondant à leur pays ci-dessous :</p> <p>France : www.dell.fr/ConditionsGeneralesdeVente</p> <p>Allemagne : www.dell.de/Geschaeftsbedingungen</p> <p>Royaume-Uni : www.dell.co.uk/terms</p>	<p>Les Descriptions de service et les autres documents de service Dell que vous pouvez recevoir de la part de votre vendeur ne constituent pas un contrat entre vous et Dell, mais servent uniquement à décrire le contenu du Service que vous achetez auprès de votre vendeur, vos obligations en tant que destinataire du Service et les limites d'un tel Service. Par conséquent, toute référence au « Client » dans la présente Description de service et dans les autres documents de service Dell sera considérée comme se référant à vous, tandis que toute référence à Dell sera uniquement considérée comme se référant à Dell en tant que prestataire de services pour le compte de votre vendeur. Vous n'entretenez aucune relation contractuelle directe avec Dell dans le cadre du Service décrit dans la présente déclaration. Pour éviter toute confusion, nous précisons donc que les conditions de paiement ou les autres conditions contractuelles qui, par nature, s'appliquent directement entre un acheteur et un vendeur ne s'appliqueront pas à vous et seront telles qu'elles ont été définies entre vous-même et le vendeur.</p>

* Les clients peuvent accéder à leur site www.dell.com local en se rendant simplement à l'adresse www.dell.com depuis un ordinateur connecté à Internet dans leur pays ou en utilisant les options de choix de pays/zone géographique disponibles sur le site Web Dell à l'adresse <http://www.dell.com/content/public/choosecountry.aspx?c=us&l=en&s=gen>.

Le Client accepte en outre qu'en renouvelant, modifiant, prolongeant ou continuant à utiliser le Service au-delà de la durée initiale, ce dernier soit soumis à la Description de service alors en vigueur, disponible sur le site www.dell.com/servicedescriptions/global.

Dans la mesure où toute condition de la présente Description de service entrerait en conflit avec une quelconque condition du Contrat, les conditions de la présente Description de service prévaudront, mais seulement dans la mesure du conflit spécifique, et ne devront en aucun cas être entendues ou considérées comme remplaçant toute autre condition du Contrat non expressément contredite par la présente Description de service.

En commandant les Services, en bénéficiant de la prestation des Services, en utilisant les Services ou les logiciels connexes, ou en cochant/clicquant sur le bouton, la case ou autre « J'accepte » du site Web Dell.com relatif à votre achat ou sur une interface logicielle ou Internet Dell, vous acceptez d'être lié par cette Description de service et par les contrats inclus en référence dans le présent document. Si vous contractez cette Description de Service pour le compte d'une société ou de toute autre personne morale, vous déclarez être légalement autorisé à lier cette personne morale aux conditions de la présente Description de service. Dans ce cas, « vous » ou le « Client » désigne cette personne morale. En plus de recevoir la présente Description de Service, les Clients dans certains pays peuvent également être tenus de signer un Formulaire de commande.

Champ d'application des présents Services

A. Définitions.

1. « **Confirmation d'élimination** » : fait référence au document fourni au Client par Dell, confirmant la destruction des données sur tous les disques ou commutateurs réseau conformément à la Section 4.2 des Responsabilités de Dell.
2. « **Destruction des données** » : désigne le processus certifié de destruction des données sur les périphériques comportant des données, selon des méthodes conformes aux « Directives pour la destruction des données sur les supports » énoncées dans la Publication spéciale 800-88 Révision 1 du NIST (« **NIST 800-88 r1** »).
3. « **Rapport de destruction des données** » : fait référence à la liste d'inventaire sérialisée du système et aux disques du système faisant l'objet d'une tentative de destruction des données par Dell lors de chaque visite sur site.
4. « **Espace de destruction des données** » : désigne un espace de travail sûr et suffisamment grand sur le Site d'exécution des services de destruction des données.

5. « **Équipements** » : désignent tous les Éléments fournis par le Client à Dell en lien avec les services.
6. « **Élément** » : désigne chaque périphérique ou composant porteur de données (collectivement appelé « **Équipement** ») comme défini sur votre Bon de commande.
7. « **Disque** » : désigne tous les types de stockage de données, y compris, mais sans s'y limiter, les variantes de disque dur et SSD, des produits destinés aux entreprises. Pour plus d'informations sur les disques, reportez-vous au [Tableau 1.0](#).
8. « **Numéro de série** » : désigne l'identifiant unique attribué à un Élément matériel par son fabricant.
9. « **Site** » : désigne l'emplacement spécifié par le Client où doit s'effectuer la destruction des données sur site.

B. Expiration des services (4 ans après l'achat, si achetés en même temps que l'Équipement faisant l'objet des Services sur le même Bon de commande, ou 12 mois si achetés séparément de l'Équipement). SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, VOUS POUVEZ UTILISER CE SERVICE PENDANT UNE PÉRIODE DE 4 ANS (SI ACHETÉ AVEC ET SUR LE MÊME BON DE COMMANDE QUE L'ÉQUIPEMENT FAISANT L'OBJET DES SERVICES) OU DE 12 MOIS (SI ACHETÉ SÉPARÉMENT DE L'ÉQUIPEMENT) À LA DATE D'ACHAT INITIAL (SELON LE CAS, LA « DATE D'EXPIRATION »). LA DATE D'ACHAT INITIALE CORRESPOND À CELLE FIGURANT SUR LA FACTURE DU SERVICE OU À CELLE FIGURANT SUR LA CONFIRMATION DE LA COMMANDE PAR DELL. LA PRESTATION DU SERVICE PAR DELL SERA CONSIDÉRÉE COMME RÉALISÉE APRÈS LA DATE D'EXPIRATION, MÊME SI LE SERVICE N'A PAS ÉTÉ UTILISÉ.

C. Non transférable. Le Service n'est pas transférable par le Client.

D. Modification ou annulation des services. Pour éviter toute facturation de frais supplémentaires lorsqu'il souhaite annuler ou modifier la prestation, le Client est tenu d'avertir le service concerné au moins deux (2) jours ouvrés avant la date de collecte programmée. Pour annuler le service, le Client doit envoyer une demande à l'équipe de compte Dell. Si une collecte a été programmée par le Client directement avec un prestataire de services logistiques Dell, le Client devra également annuler la collecte directement auprès dudit prestataire.

E. Aucun retour. Une fois la collecte effectuée, les équipements ne seront pas réexpédiés au Client.

F. Fournisseurs Dell. Le Client reconnaît et accepte par la présente que Dell peut faire appel à ses filiales ou à ses fournisseurs pour fournir tout ou partie de ces Services. Occasionnellement, Dell peut modifier l'emplacement de prestation des services et/ou des parties effectuant les services (sous réserve, toutefois, que Dell demeure responsable de la prestation des services auprès du Client).

G. Aucun produit contaminé. Ce Service n'est pas destiné aux équipements contaminés ou suspectés d'être contaminés par des agents chimiques ou biologiques ou toute autre substance ne faisant pas partie des équipements d'origine ou n'étant pas généralement associée à un environnement de travail. Lorsqu'une telle contamination n'a pas été communiquée par le Client, ce dernier est responsable de tous les coûts et dépenses afférents encourus par Dell.

H. Sauvegarde des logiciels/données. DELL REJETTE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE RESTAURATION DE DONNÉES OU LOGICIELS SUR LES ÉQUIPEMENTS (Y COMPRIS SUR UN LECTEUR FLASH FOURNI PAR LE CLIENT).

I. Réglementation américaine en matière de PHI. Pour les Clients ayant des activités aux États-Unis ou qui sont soumis à la loi **HIPAA** (Health Insurance Portability and Accountability Act), le Client déclare et garantit cela, avant de fournir à Dell l'accès à l'Équipement qui a été utilisé pour le traitement et/ou le stockage d'informations protégées relatives à la santé, comme défini dans le titre 45 du Code des règlements fédéraux. Section 160.103 (« **PHI** »), tous les PHI installés sur un tel Équipement ont été rendus inutilisables, illisibles ou indéchiffrables à des utilisateurs non autorisés grâce à une technologie ou une méthode spécifiée par le Secrétaire de la Santé des États-Unis (« **Secrétaire** ») par :

1. le nettoyage, la purge ou la destruction des Informations de santé protégées de tout support électronique conformément aux Directives pour la destruction des données sur les supports énoncées dans la Publication spéciale 800-88, Révision 1 du NIST ; ou

2. le cryptage des PHI conformément au Code des règlements fédéraux 45 Section 164.304 ; sinon il incombe au Client de se conformer à toute mise à jour apportée aux directives du Ministère sur la manière de sécuriser les Informations de santé protégées afin de les rendre inutilisables, illisibles ou indéchiffrables pour les individus non autorisés. Le Client doit également se conformer à toutes les recommandations applicables liées aux Informations de santé protégées trouvées sur des équipements ou matériels mis à la disposition de Dell dans le cadre du Service.

J. Limites commercialement raisonnables du Champ d'application du Service. Dell peut refuser la prestation de service si, selon son avis, l'état, les dimensions ou l'emplacement des équipements sont de nature à créer un risque excessif pour Dell ou son prestataire de service, ou dépassent le champ d'application des services. Dell ne peut être tenu responsable des pannes ou retards de performances provoqués par des événements échappant à son contrôle.

K. Services en option. Il est possible d'acheter auprès de Dell des services en option variables selon le site du Client (support au cas par cas, services gérés, services d'installation, de conseil, professionnels, de support technique ou de formation). Les services en option peuvent faire l'objet d'un contrat distinct avec Dell. En l'absence d'un tel contrat, les services en option sont fournis conformément aux dispositions de la présente Description de service.

L. Annulation. Dell se réserve le droit d'annuler le présent Service à tout moment avant sa date d'expiration pour l'un des motifs suivants :

- le Client ne s'est pas acquitté du paiement de la totalité du montant pour le présent Service conformément aux conditions stipulées sur sa facture ;
- le Client se montre insultant, menaçant ou refuse de coopérer avec l'agent du support technique ou le technicien sur site ; ou
- le Client n'a pas respecté l'ensemble des conditions générales stipulées dans la présente Description de Service.

En cas d'annulation du présent Service par Dell, le Client en sera avisé par écrit à l'adresse figurant sur la facture du Client. Cette notification comportera le motif de l'annulation ainsi que sa date d'entrée en vigueur, à savoir un minimum de dix (10) jours à compter de la date d'envoi par Dell de la notification d'annulation au Client, sauf dispositions contraires prévues par la législation locale ne pouvant être modifiées par contrat. Si Dell annule le présent Service conformément à ce paragraphe, le Client ne pourra bénéficier d'aucun remboursement des montants acquittés ou dus à Dell.

M. Restrictions géographiques et délocalisation. Ces Services ne sont pas disponibles dans tous les sites. Les options du Service (niveaux de service, horaires du support technique et temps de réponse sur site) varient selon les régions et ne sont pas forcément disponibles dans la zone géographique du Client. Contactez votre agent commercial pour en savoir plus.

N. Limites relatives à la destruction des données. Dell n'effectue aucune recommandation concernant les besoins en sécurité de son Client ni ne préconise particulièrement une méthode de suppression des données. Il incombe au Client de protéger les données confidentielles ou sensibles présentes sur les disques récupérés par Dell. Pour en savoir plus, reportez-vous à la [Déclaration de Dell relative au nettoyage des supports](#).

O. Heures ouvrables. Selon la législation en vigueur sur les heures de travail hebdomadaires, ces Services seront assurés pendant les heures de bureau Dell habituelles, du lundi au vendredi de 08 h 00 à 18 h 00, heure locale du Client (« Heures de bureau »), sauf mention contraire ci-dessous :

Pays	Heures ouvrables normales de Dell
Saint- Christophe, Sainte- Lucie, Saint- Vincent, Trinité, Îles Vierges, reste des Caraïbes anglophones	Du lundi au vendredi de 07 h 00 à 16 h 00
Barbade, Bahamas, Belize, Costa Rica, Danemark, Finlande, Salvador, Grand Cayman, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Norvège, Panama, Porto Rico, République dominicaine, Suède, Suriname, Îles Turques-et-Caïques	Du lundi au vendredi de 08 h 00 à 17 h 00
Australie, Bermudes, Chine, Haïti, Hong Kong, Japon, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Zélande, Singapour, Thaïlande	Du lundi au vendredi de 09 h 00 à 17 h 00
Argentine, Équateur, France, Inde, Indonésie, Italie, Corée, Malaisie, Mexique, Paraguay, Pérou, Taïwan, Uruguay	Du lundi au vendredi de 09 h 00 à 18 h 00
Bolivie, Chili	Du lundi au vendredi de 09 h 00 à 19 h 00
Moyen-Orient	Du dimanche au jeudi de 08 h 00 à 18 h 00

Le Service ne sera pas assuré pendant les jours fériés locaux, ni en dehors des Heures de bureau normales, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises par avance sous forme écrite.

Le tableau suivant répertorie les limites du système/site applicables pour le nettoyage des données sur les équipements spécifiés ci-dessous :

Tableau 1.0

(*) Un agent commercial Dell peut confirmer les modèles de commutateur réseau spécifiques concernés par cette offre

Responsabilités de Dell

Produit	Nombre de Systèmes/Sites	Dans 1 Système	Nombre max. de disques
Dell EMC Atmos	1	16 nœuds	960
Dell EMC Avamar	1	16 nœuds	384
Dell EMC Centera	1	16 nœuds	64
Dell EMC CLARiiON	1	Tous les disques	960
Dell EMC Celerra	1	Tous les disques	960
Dell EMC Data Domain	1	Tous les disques	1 080
Dell EMC ECS	1	4 appliances ou 16 nœuds	960
Dell EMC DLm	1	Tous les disques	1 080
Dell EMC Isilon, PowerScale	1	16 nœuds	1 920
Dell EMC Symmetrix PowerMax VMAX3 AF	1	Tous les disques	PMAX = 288 VMAX 400K = 5 670
Dell EMC Unity	1	Tous les disques	1 000
Dell EMC VNX	1	Tous les disques	1 000
Dell EMC VxRail	1	4 appliances ou 16 nœuds	384
Dell EMC VxFlex	1	16 nœuds	384
Dell EMC VxBlock	1	Commander la somme des pièces. Exemple : 1 serveur ; 1 stockage MR, etc.	NA
Dell EMC XtremIO	1	Cluster à 4 modules	288
Solution IDPA de Dell EMC	1	Jusqu'à 3 serveurs, 1 système Data Domain et 1 cluster Avamar	Data Domain = 1 080
Serveurs Dell PowerEdge	1	16 serveurs	384
Dell EqualLogic	1	16 nœuds	384
Dell PowerVault	1	7 baies de disques max.	336
Dell Compellent	1	16 boîtiers	500
Dell EMC PowerStore	1	Tous les disques	96
Network Switches	1	Commutateur réseau (*)	S/O
Multifournisseurs	1	Serveur, CI/HCI	384
Multifournisseurs	1	Protection des données, stockage de milieu de gamme, stockage non structuré	500
Multifournisseurs	1	Stockage haut de gamme	288

1. Planification.

a. Dell contactera le Client afin de convenir d'un commun accord d'une heure pour la destruction des données sur chaque site. Celle-ci doit avoir lieu pendant les Heures de bureau. Un délai d'au moins dix (10) jours ouvrés après la prise de contact est généralement observé pour la destruction des données.

2. Destruction des données.

Obligations de Dell :

a. Contacter le représentant désigné par le Client à son arrivée sur le site pour procéder à la destruction des données.

- b. Pour chaque système, noter les informations suivantes dans le Rapport de destruction des données : fabricant, numéro de modèle, si correctement installé et numéros de série des disques en état de fonctionner.
- c. Procéder à la destruction des données sur chaque système ou commutateur.
- d. Pour chaque disque du système ou chaque commutateur sur lequel la destruction des données est effectuée, indiquer dans le Rapport de destruction des données si l'opération a réussi (« PASS ») ou échoué (« FAILED »).
- e. Retirer des systèmes les disques sur lesquels la destruction des données a échoué et restituer ces disques au représentant de **Site** du Client ; une étiquette sera attachée au commutateur ou au disque indiquant la date/heure et la raison de l'échec (si cette raison est connue).
- f. Sur demande, avant de quitter le Site, remettre au Client sur un lecteur Flash (fourni par le Client) une version PDF/CSV du Rapport de destruction des données.
- g. Remettre au représentant de site du Client le Formulaire d'attestation de destruction des données pour le faire examiner et signer afin de certifier que ce rapport au format PDF/CSV (voir 2.1.f ci-dessus) mentionne avec exactitude :
- h. Les commutateurs ou disques système dont les données ont pu être détruites (« PASS ») et emmenés par Dell dans un emplacement de stockage sécurisé désigné par le Client où ils feront l'objet d'une Collecte ; et/ou
- i. Les éventuels commutateurs ou disques dont les données n'ont pas pu être détruites (« FAILED ») et qui ont été restitués au représentant du Client pour être mis au rebut par ce dernier.

3. Rapports : dans un délai de trente-cinq (35) jours ouvrés suivant la date de la Collecte, Dell envoie au Client les rapports suivants par e-mail :

- a. Rapport de mise au rebut ; et
- b. une confirmation de mise au rebut

Responsabilités du Client

1. Généralités. LE CLIENT VEILLERA À SAUVEGARDER LES DONNÉES OU LOGICIELS QU'IL DÉSIRE CONSERVER AVANT QUE LES ÉQUIPEMENTS NE SOIENT REMIS À DELL. Le Service prévu par la présente Description de service n'inclut pas la restauration des logiciels ou des données des Équipements.

2. Destruction des données.

Obligations du Client :

- a. Avant l'arrivée de Dell, retirer/désactiver tous les mots de passe et autres fonctions de sécurité des accès et mettre fin à tous les logiciels antivirus ou de suivi d'ordinateurs portables présents sur les systèmes désignés pour les services de destruction des données.
- b. L'espace de destruction des données doit comprendre au minimum les éléments suivants :
 - i. Une table ou un bureau, des chaises, des prises électriques et un éclairage adéquat
 - ii. Un espace suffisant pour effectuer des destructions de données simultanées.
 - iii. une alimentation électrique suffisante avec une tension conforme au service et au pays concernés, et selon les recommandations émises par Dell lors de la planification

- c. Rassembler tous les systèmes désignés pour les services de destruction des données au même endroit que l'espace de destruction des données.
- d. Chaque jour prévu pour la destruction des données, détacher un représentant sur Site qui guidera Dell vers l'espace de destruction des données et lui indiquera les systèmes sur lesquels effectuer cette destruction.
- e. Fournir des écrans et des blocs d'alimentation externes à utiliser avec les systèmes pendant la destruction des données (les ordinateurs portables ne requièrent pas d'écrans).
- f. Au même endroit que l'espace de destruction des données, prévoir un emplacement sécurisé où stocker les systèmes sur lesquels la destruction a réussi.
- g. Lire et signer le formulaire d'Attestation de destruction des données sur site afin de certifier que le rapport de destruction de données au format PDF/CSV (comme défini dans la Section 2.1.f. des Responsabilités de Dell ci-dessus) indique avec précision : (i) les disques dont les données ont bien été détruites (« PASS ») (ii) les disques système dont les données n'ont pas pu être détruites (« FAILED ») et qui ont ensuite été restitués au représentant de site du Client pour être mis au rebut par ce dernier.

3. Garantie du Client. Le Client déclare et garantit :

- a. Qu'il dispose bien d'un droit sur les appareils contenant des données, libre de toute contrainte, réclamation et charges de quelque nature que ce soit.
- b. Qu'il a supprimé de tous les appareils contenant des données l'ensemble des données confidentielles, exclusives, sensibles et autres données non publiques.
- c. Qu'il est responsable et s'est conformé aux exigences et obligations de santé et de sécurité en vigueur en la matière, pour les sites auxquels Dell ou ses partenaires ont accès, y compris l'espace de destruction des données.
- d. En cas de non-respect par le Client des obligations ou garanties mentionnées dans la présente Description de service, Dell ne saurait être dans l'obligation de fournir les services ni être tenu responsable de quelque dommage que ce soit résultant du non-respect des obligations du Client. Par ailleurs, le Client peut s'exposer à des frais et à des coûts supplémentaires pour toute perte ou tout dommage, matériel ou temporel, subi par Dell ou par ses prestataires de services.

Tarification et conditions de paiement. Le Client est facturé pour chaque Élément matériel. Pour les limites par pièce, veuillez vous reporter au Tableau 1.

La collecte et/ou le recyclage des emballages/cartons du Client ne sont pas compris dans le prix de ce service et donneront lieu à des frais supplémentaires.

Le Client s'engage à payer le prix de chaque élément matériel correspondant à la confirmation par Dell de la commande applicable, ainsi que les frais/taxes et coûts y afférents supplémentaires, énoncés dans la présente Description de service. Le Client reconnaît et accepte que Dell soit habilité à ajuster les montants dont Dell est créancier au titre de la présente Description de service en fonction des montants dont Dell est débiteur.

Frais supplémentaires.

- Les unités reçues en sus de la quantité commandée seront facturées au prix unitaire pour le service.
- Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les interventions organisées en pleine mer, sur des îles ou dans d'autres territoires isolés ou difficiles d'accès.
- Les sites nécessitant des restrictions d'accès ou de véhicules, une présence syndicale, des horaires spécifiques ou après les heures de bureau normales encourrent des frais supplémentaires.

- Si le Client, le site et/ou les équipements ne satisfont pas aux exigences définies dans la présente Description de service, ou encore si le Client, pour une quelconque raison, n'est pas prêt pour la destruction des données à la date convenue, les Services en question pourront faire l'objet d'une nouvelle programmation et/ou des frais supplémentaires seront appliqués.

Conditions supplémentaires importantes.

Titre et risque de perte. Dell ou son prestataire de services logistiques assumera la responsabilité des risques de perte ou des dommages subis par les équipements dès leur départ du site. Un titre tacite devra être transmis à Dell ou à son prestataire de services logistiques à réception et lors de la possession des équipements par Dell ou son prestataire de services.

Garantie et responsabilité. En ce qui concerne spécifiquement les Services couverts par la présente Description de service, et en dépit d'éventuels conflits avec les conditions du Contrat, les conditions et dispositions suivantes s'appliquent :

1. **Garantie.** DELL GARANTIT QUE LE SERVICE SERA EFFECTUÉ DE MANIÈRE RAISONNABLE ET COMMERCIALE. DELL NE FOURNIT AUCUNE AUTRE GARANTIE ET DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE.

2. **Limitation de responsabilité.** LA RESPONSABILITÉ ENGAGÉE PAR DELL ET SES PRESTATAIRES DE SERVICES POUR LES SERVICES FOURNIS CONFORMÉMENT À LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE, QUAND BIEN MÊME DELL ET SES PRESTATAIRES DE SERVICES AURAIENT ÉTÉ PRÉVENUS DE L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ, SERA À TOUT MOMENT SOUMISE AUX LIMITES ET EXCLUSIONS SUIVANTES :

a. DELL NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE (QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTUEL OU AUTRE) POUR LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS : (I) PERTES DE PROFITS, PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES OU DE LOGICIELS, PERTES COMMERCIALES, OU ABSENCE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE TIERS QUI POURRAIENT S'APPLIQUER AUX DONNÉES CONTENUES DANS LES ÉQUIPEMENTS, (II) DOMMAGES CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, INDIRECTS, FORTUITS OU PUNITIFS (LE CAS ÉCHÉANT), OU (III) TOUTE RÉCLAMATION EFFECTUÉE PAR UN TIERS.

b. DELL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ (À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTUEL OU AUTRE) RELATIVE À LA SÉCURITÉ OU À LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES HÉBERGÉES SUR LES ÉQUIPEMENTS, EXCEPTÉ DANS LE CAS OÙ DES DONNÉES SONT DIVULGUÉES SANS AUTORISATION À PARTIR D'UN SYSTÈME DONT DELL ET/OU SES PRESTATAIRES DE SERVICES N'ONT PAS RÉUSSI À DÉTRUIRE CORRECTEMENT LES DONNÉES SUR LE SITE DU CLIENT CONFORMÉMENT AUX PROCESSUS ÉNONCÉS DANS LES PRÉSENTES ET ONT PAR LA SUITE CERTIFIÉ DANS LE RÉCAPITULATIF DE DESTRUCTION DES DONNÉES QUE LES DONNÉES FIGURANT SUR LE DISQUE CONCERNÉ AVAIENT ÉTÉ DÉTRUITES AVEC SUCCÈS. DANS CE CAS, DELL EST TENU POUR RESPONSABLE AUPRÈS DU CLIENT DE TOUT DOMMAGE DIRECT RÉSULTANT DE CETTE DIVULGATION DANS LA LIMITE DE LA CLAUSE DE RESPONSABILITÉ ÉTABLIE À LA SECTION D.2.d CI-DESSOUS.

c. LA RESPONSABILITÉ UNIQUE ET MAXIMALE DE DELL (QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTUEL OU AUTRE) RÉSULTANT DE, OU EN RELATION AVEC TOUTE RÉCLAMATION POUR LA PERTE D'UN QUELCONQUE ÉLÉMENT D'ÉQUIPEMENT PHYSIQUE, NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER LA VALEUR ÉTABLIE DANS LA LISTE UEPP EN VIGUEUR POUR LE MOIS EN COURS LORS DE LA DÉCOUVERTE DE LA PERTE.

d. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE DELL (À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTUEL OU AUTRE) POUR TOUTES LES DEMANDES DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE, OU EN RELATION AVEC LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE AU COURS D'UNE ANNÉE CIVILE NE PEUT PAS EXCÉDER LE MONTANT TOTAL DES FRAIS PAYÉS OU DUS PAR LE CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE AU COURS DE LADITE ANNÉE CIVILE.

DELL NE LIMITE PAS SA RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES FRAUDES, LES DOMMAGES CORPORELS OU ENTRAÎNANT LA MORT RÉSULTANT DE SA PROPRE NÉGLIGENCE, OU TOUTE AUTRE PERTE DONT LA RESPONSABILITÉ NE PEUT ÊTRE LIMITÉE AU TITRE DES LOIS EN VIGUEUR. LORSQUE LA LOI APPLICABLE INTERDIT UNE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE, LES PARTIES PRENANTES CONVIENNENT QUE LADITE LIMITATION PEUT ÊTRE MODIFIÉE, SANS INTERVENTION ULTÉRIEURE DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES PRENANTES, DE FAÇON À CE QU'ELLE S'APPLIQUE LARGEMENT DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE.